


FICHE D'INSCRIPTION ADULTE

AS AMBARES TENNIS - SAISON 2022/2023

Pour nous contacter : www.tennisambares.fr | tennisambares@gmail.com

 AS Ambarès Tennis

- Nouvelle adhésion
 Renouvellement

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de Naissance : _____ Sexe : F M
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Nationalité : Française Autre : _____

Renseigner obligatoirement votre tél. mobile et votre adresse mail lisiblement pour recevoir votre licence FFT et nos communications

Adresse mail :

Tél mobile :

FORMULE D'ADHESION

Toutes les formules comprennent la licence FFT, l'adhésion à l'AS Ambarès, et l'accès aux terrains du 01/09 au 31/08.

	Formule d'adhésion	Réductions parents, couples, ou étudiants <i>Une seule réduction par personne, voir conditions sur fiche tarifaire</i>
Avec cours collectif	<input type="checkbox"/> Cours 1H30 (280 €) <i>Jusqu'à 8 par groupe</i>	<input type="checkbox"/> Parent (-20 €) <input type="checkbox"/> Couple (-10 €) <input type="checkbox"/> Etudiant (-20 €)
Sans cours	<input type="checkbox"/> Pratique libre (125 €)	<input type="checkbox"/> Parent (-40 €) <input type="checkbox"/> Couple (-20 €) <input type="checkbox"/> Etudiant (-40 €)

Montant de la cotisation pour la formule choisie : _____ €

Réductions spéciales :

Parrainage filleul (-10€) - Nom du parrain :

Préinscription en juin (-10€) | Autre réduction :€

Noms des enfants :

Nom du partenaire (couple) :

Total des réductions : _____ €


Aide financière :

Pass'Sport (-50€)

Total des aides : _____ €

Total à régler : _____ €

Choisissez un mode de règlement :

-  Paiement par carte, avec la possibilité de choisir le paiement en 4X sans frais.
 Virement bancaire. Notre RIB est communiqué sur demande par mail à tennisambares@gmail.com
 Chèque à l'ordre de « ASA Tennis ». Le chèque sera encaissé à partir du 5 octobre.

DISPONIBILITES POUR LES COURS (au moins 2)

Lundi soir | Mardi soir | Mercredi soir | Jeudi soir | Vendredi soir

Précisions : _____

ATTESTATION SANTE

Vous êtes dispensé de fournir un certificat médical si vous renouvelez votre adhésion, votre dernier certificat médical date de moins de 3 ans, et vous avez répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé « QS-SPORT ». Le questionnaire est disponible au club et sur notre site internet.

➤ Si vous remplissez toutes ces conditions, vous devez cocher la case ci-dessous pour être dispensé de fournir un certificat médical.

J'atteste avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé QS-SPORT (Cerfa N° 15699*01).

➤ Dans tous les autres cas, vous devez fournir :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition datant de moins d'un an.

Si le certificat médical ne porte pas la mention « tennis en compétition », votre licence FFT ne vous permettra pas de participer aux compétitions homologuées.

Si vous bénéficiez du Pass'Sport, pour avoir une réduction immédiate du montant de l'aide, vous devez fournir :

L'original ou la photocopie du courrier Pass'Sport (reçu en août).

➤ Si vous ne l'avez pas au moment de l'inscription, vous pouvez nous le transmettre jusqu'au 15/10/2022 pour obtenir le remboursement du montant de l'aide.

Lu et approuvé, le _____

Signature :

Tournez la page svp →

PUBLICATION DE MON IMAGE

Le club peut être amené à utiliser des photographies ou des vidéos des membres du club dans nos publications, sur notre site internet ou dans le club house. Si vous ne le souhaitez pas, nous vous demandons de bien vouloir nous signifier votre refus à l'adresse de messagerie : tennisambares@gmail.com

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Pathologies connues et précautions à prendre par le club en cas de crise (allergie, asthme, épilepsie, médicaments) :

- Je reconnais avoir été informé(e) qu'une licence FFT est obligatoirement incluse dans mon adhésion et qu'à ce titre je bénéficierai du contrat d'assurance souscrit par la FFT et que je peux souscrire aux garanties complémentaires de ce contrat, si je le souhaite. Plus d'informations sur le site de la Fédération Française de Tennis (www.fft.fr).

-J'autorise le club à me transmettre des informations par courriers, mails et sms.

-Je suis informé(e) que l'association sera amenée à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.

-Je reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/01/1978). Ce droit d'accès et de rectification sur ce fichier s'exerce auprès du secrétariat du club. Le Règlement Général sur la Protection des données en date du 25 mai 2018 est consultable sur le site internet de l'association (www.asambares.fr).

Par le présent document, j'atteste avoir remis l'ensemble des documents obligatoires à l'inscription, avoir pris connaissance du règlement d'inscription de la présente fiche d'inscription (ci-dessous) et en accepter les règles.

REGLEMENT D'INSCRIPTION

1. L'adhésion à l'AS Ambarès implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au Siège.

2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical (sauf dispense), et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.

3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.

4. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.

5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée, en fonction des contraintes des dirigeants, par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, par téléphone (sms, appel) ou encore par mail, sauf cas de force majeure.

6. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.

7. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par la commission de discipline.

9. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

10. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

11. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.